

Date de convocation :

Le 26 juin 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 21

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

37_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire



François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Romain POLLART, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE,

Ont donné pouvoir (4) : Francis DUPIRE à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Excusés (2) : François BLAT, Simon BRASSART

Par décision en date du 23 juin 2023, le tribunal administratif a annulé la délibération n°35/2023 du Conseil Municipal de Landrecies portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants aux élections sénatoriales.

Il convient donc de procéder à de nouvelles élections.

Le renouvellement partiel des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2023. Les conseils municipaux sont donc invités à désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans les communes de 1000 à 8999 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal tel que déterminé à l'article L 2121-2 du code général des collectivités territoriales, résultant du dernier renouvellement général de mars 2020.

Cet effectif est de 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la commune de Landrecies.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Dépôt des candidatures

Dans les communes de moins de 9000 habitants, les délégués sont élus par et parmi les conseillers municipaux. Les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes.

La déclaration de candidature doit contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée ;

- Les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire aux date et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

La liste présentée est la suivante : les conseillers municipaux de Landrecies

ERLEM	François (homme)
DUPOINTS	Françoise (femme)
DUPIRE	Francis (homme)
SOIGNEUX	Virginie (femme)
LACAILLE	Xavier (homme)
MARECHAL	Anne-Françoise (femme)
LANNOY	Jean-Paul (homme)
MONIER	Audrey (femme)
SANSONE	Stéphane (homme)
CORNELIS	Annick (femme)
DUMEIGE	Jean-Marc (homme)

Sur 21 votants, la liste recueille 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De désigner les délégués suivants en tant que titulaires et suppléants de la liste les conseillers municipaux de Landrecies

ERLEM	François (homme)	François
DUPOINTS	Françoise (femme)	Françoise
DUPIRE	Francis (homme)	Francis
SOIGNEUX	Virginie (femme)	Virginie
LACAILLE	Xavier (homme)	Xavier
MARECHAL	Anne-Françoise (femme)	Anne-Françoise
LANNOY	Jean-Paul (homme)	Jean-Paul
MONIER	Audrey (femme)	Audrey
SANSONE	Stéphane (homme)	Stéphane
CORNELIS	Annick (femme)	Annick
DUMEIGE	Jean-Marc (homme)	Jean-Marc